



Conseil de sécurité

Distr. générale
22 février 2018
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution [2363 \(2017\)](#) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour (MINUAD) jusqu'au 30 juin 2018 et m'a prié de lui rendre compte tous les 60 jours de l'exécution du mandat de l'Opération. Il retrace et analyse l'évolution du conflit et présente la situation politique et opérationnelle au Darfour, ainsi que les principaux obstacles à l'exécution effective du mandat, notamment les violations de l'accord sur le statut des forces, au cours de la période allant du 16 décembre 2017 au 15 février 2018. Il décrit également les mesures prises par la MINUAD pour atteindre ses objectifs et fait le point sur la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport spécial de la Présidente de la Commission de l'Union africaine et du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur l'examen stratégique de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour ([S/2017/437](#)).

II. Analyse du conflit

2. Dans l'ensemble, les conditions de sécurité sont restées stables. Alors que la moitié de la saison sèche a passé, aucun affrontement majeur n'a eu lieu entre les forces gouvernementales soudanaises et les groupes armés du Darfour ; la campagne de collecte d'armes s'est poursuivie dans le Jebel Marra, malgré la résistance opposée par des éléments de l'Armée de libération du Soudan-faction Abdul Wahid (ALS-AW) ; la tension est montée dans certains camps de déplacés au Darfour central. La période a également été marquée par une baisse du nombre de conflits intercommunautaires, du banditisme, de la criminalité, des violations des droits de l'homme et des cas de harcèlement, en particulier contre les personnes déplacées et d'autres groupes vulnérables. Dans l'ensemble, la situation humanitaire a peu évolué, hormis le nouveau déplacement de plusieurs centaines d'habitants de l'est du Jebel Marra, à la suite de combats opposant deux factions de l'ALS-AW. Le processus de paix mené au Darfour par le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine est resté dans l'impasse, et l'application des dispositions du Document de Doha pour la paix au Darfour a été entravée par le manque de capacités et de ressources, auquel le Gouvernement cherche à remédier grâce à une assistance extérieure.



Affrontements entre les forces gouvernementales soudanaises et certains groupes armés

3. Les groupes armés de l'Armée de libération du Soudan-faction Minni Minawi (ALS-MM) et du Mouvement pour la justice et l'égalité-faction Gibril Ibrahim sont demeurés très peu actifs au Darfour, tandis que la zone d'opérations de l'ALS-AW est restée cantonnée à des poches du Jebel Marra. Le 18 janvier, la MINUAD a signalé des affrontements entre les Forces d'appui rapide et l'ALS-AW dans le village de Gurmul, au nord-est de Golo, et près du village de Kati, à 15 kilomètres au sud-est de Golo, dans le Jebel Marra, au cours d'une campagne de collecte d'armes menée dans la zone. Un officier des Forces d'appui rapide aurait été tué et un autre, blessé. Le 24 janvier, dans le village frontalier de Kalaba, à environ 250 kilomètres au sud de Daeïn, les Forces d'appui rapide ont eu un accrochage avec un groupe, probablement de la faction Gibril Ibrahim du MJE, qui entrait sur le territoire depuis le Soudan du Sud. Trois membres des Forces d'appui rapide auraient trouvé la mort à cette occasion. Cependant, les rebelles du MJE, de l'ALS-MM et du Mouvement de libération du Soudan-Conseil de transition ont publié, le 3 février, une déclaration conjointe par laquelle ils ont prolongé leur cessation unilatérale des hostilités jusqu'au 30 avril, à la suite d'un décret présidentiel daté du 4 janvier qui portait prorogation du propre cessez-le-feu unilatéral du Gouvernement pour une période de trois mois, jusqu'à la fin de mars.

Campagne de collecte d'armes et incidences sur la sécurité

4. Le Gouvernement soudanais a poursuivi la mise en œuvre de la phase obligatoire de la campagne de collecte d'armes, y compris dans les camps de déplacés, et a récemment étendu l'opération aux zones du Jebel Marra contrôlées par l'ALS-AW. Des fonctionnaires du Darfour ont constaté des progrès depuis le début de la campagne, au mois d'août dernier. Le Wali du Darfour septentrional a déclaré que, sur les quelque 700 000 armes qui circuleraient illégalement dans l'ensemble du Darfour, seules 30 000 (dont 9 000 au Darfour septentrional) avaient été collectées. Le 20 décembre, le comité mixte de collecte des armes au Darfour méridional a fait savoir que le nombre total d'armes volontairement remises dans l'État s'élevait à 8 000, dont 1 373 appartenaient aux Forces de défense populaires. Il a ajouté que, par voie de conséquence, le taux de criminalité au Darfour méridional avait baissé de 24 %, tandis que le nombre de crimes graves tels que les meurtres, les vols à main armée et les viols avait reculé de 35 % au cours de la période couverte par la campagne de collecte.

5. Selon l'Opération, la campagne semble avoir empêché des milices armées et des criminels divers d'utiliser librement leurs armes, ce qui a contribué à une amélioration globale des conditions de sécurité, en particulier au Darfour septentrional et méridional. Les représentants du camp d'Abou Chok, à El-Fasher, ont affirmé qu'à la suite de la campagne de collecte d'armes menée dans certaines parties du Darfour septentrional, la sécurité s'était améliorée et que certains déplacés rentraient chez eux de façon saisonnière, à Jebel Si (localité de Kabkabiya), dans les villages de Tila, Hillé Fouqa, Lombati, Jabalen et Tangarara (localité de Korma), et dans le village de Kofod (zone rurale d'El-Fasher). Des sources de la police soudanaise ont signalé que, dans le camp de déplacés d'Otach, à Nyala (Darfour méridional), des représentants des personnes déplacées avaient remis 821 armes durant la collecte volontaire. Dans le camp de déplacés de Kalma (Darfour méridional), l'accord conclu entre le Gouvernement soudanais et les dirigeants du camp, facilité par la MINUAD, a continué de s'appliquer. Le Gouvernement s'est engagé à ne pas collecter d'armes de force sans consulter la MINUAD ou les représentants des personnes déplacées. Les dirigeants massalit ont également signalé des retours dans les zones situées autour de Greida (Darfour méridional), à la suite de la campagne de collecte d'armes menée

dans la localité, mais se sont plaints du manque de services et d'infrastructures de base et ont demandé que des mesures fermes soient prises sur les questions liées aux litiges fonciers.

6. Il a été signalé que des déplacés auraient été victimes d'agressions physiques ou d'actes de harcèlement de la part des Forces d'appui rapide à plusieurs reprises durant la collecte des armes dans les camps. Le 10 janvier, dans le camp de Tour (Darfour central), les Forces d'appui rapide auraient arrêté quatre personnes déplacées. Le 11 janvier, au cours de la collecte d'armes effectuée dans les camps de personnes déplacées de North et Straha (Darfour central), elles auraient arrêté 8 Four et 20 cheiks arabes pour obtenir des informations sur les personnes possédant des armes et sur les caches d'armes et de motocyclettes. Si les dirigeants locaux de Nertiti (Darfour central) ont exprimé leur appui à la campagne de collecte d'armes, ils ont toutefois insisté sur le fait qu'elle devrait être inclusive et donc s'appliquer aussi aux populations nomades.

Conflits intercommunautaires

7. Au cours de la période considérée, le nombre de conflits intercommunautaires portant sur les terres, de vols de bétail et de destructions d'exploitation agricole a diminué, tout comme le nombre de morts qui, de 45 au cours de la période précédente, est passé à 11. Plusieurs initiatives ont aussi été lancées en vue de réconcilier les tribus. La plupart des populations locales, dont les personnes déplacées, ont attribué cette tendance à la campagne de collecte d'armes en cours et à l'intervention plus résolue du Gouvernement pour empêcher une escalade des tensions entre communautés.

8. Au Darfour méridional, des affrontements ont opposé les Mahadi aux Birgid dans les environs de Hash, à 50 kilomètres au nord-est de Greida, le 17 décembre, faisant un mort dans chaque camp. En 2017, les deux communautés ont eu des litiges fonciers à la frontière entre les localités de Greida et Yassin. Le 18 décembre, les forces gouvernementales ont été déployées pour maîtriser la situation et les Forces d'appui rapide ont été chargées de désarmer les parties belligérantes. Le 21 décembre, la police soudanaise a arrêté quatre oumdas (chefs tribaux locaux) et sept jeunes mahadi pour leur implication dans les événements, et les chefs des communautés travaillent actuellement avec les autorités locales en vue de régler le différend.

9. Au Darfour oriental, pour remplacer le comité de la zone tampon entre les Maaliya et les Rizeigat dissous en novembre 2017, le Wali a créé le 7 janvier un mécanisme conjoint chargé de réglementer les activités agricoles et de lutter contre le vol de bétail. Le mécanisme se compose de 14 membres, répartis à part égale entre les deux tribus. Le 23 janvier, lors d'une cérémonie tenue en présence du Vice-Président Hassabo Mohamed Abdul-Rahman, les Birgid et les Zaghawa ont signé, dans la ville de Shearia, un accord de paix recommandant la restitution des propriétés zaghawa à Shearia, y compris les magasins et les maisons, l'attribution de terres agricoles aux rapatriés zaghawa, et la création d'un mécanisme visant à soutenir le processus de retour et la mise en œuvre de programmes de développement en coordination avec l'Organisation des Nations Unies. Les 27 et 28 janvier, le Vice-Président s'est rendu à Adila et à Abou Karinka pour une réunion de réconciliation entre les Maaliya et les Rizeigat, au cours de laquelle il s'est engagé à mettre en œuvre, dans la région, plusieurs projets de développement concernant la santé, l'éducation et les infrastructures.

Violences commises contre les civils et violations des droits de l'homme

10. La situation générale des droits l'homme est restée instable au Darfour. La MINUAD a recensé des violations du droit à la vie, des arrestations et détentions

arbitraires, ainsi que des violences sexuelles et sexistes et des violences sexuelles liées aux conflits. Déplacés et autres personnes vulnérables ont encore été victimes de harcèlement dans le cadre de leurs activités quotidiennes de subsistance. Pendant la période considérée, la MINUAD a recensé 84 nouveaux cas de violation des droits de l'homme concernant 192 victimes (dont 27 enfants), contre 58 cas et 123 victimes (dont 18 enfants) au cours de la période précédente. Douze de ces cas étaient des violations du droit à la vie (18 victimes) et 27 des violations du droit à l'intégrité physique (60 victimes). Il y a eu 35 cas de violence sexuelle et sexiste, y compris des violences sexuelles liées aux conflits, qui ont pris la forme de viols et de tentatives de viol (43 victimes, dont 22 enfants, parmi lesquels un garçon), et 9 cas d'arrestation arbitraire et de détention illégale (70 victimes).

11. La MINUAD a confirmé 64 cas de violations des droits de l'homme (concernant 171 victimes), mais les 20 autres (concernant 21 victimes) n'ont pas pu être vérifiés. Sur les 84 cas signalés, 19 (concernant 58 victimes) seraient le fait des forces de sécurité gouvernementales et de groupes auxiliaires, et 39 (concernant 87 victimes) d'hommes armés non identifiés. Des enquêtes auraient été ouvertes pour 32 cas documentés, qui auraient conduit à 12 arrestations, ce qui laisse craindre un manque d'efficacité de la part des services de répression et de poursuites dans certaines zones.

12. La MINUAD a continué de recenser les cas de violences sexuelles et les violations graves commises contre des enfants. Le 19 décembre, elle a été informée qu'une déplacée détenue dans les locaux de la police à Nyala (Darfour méridional) aurait été violée par trois policiers soudanais. L'action des institutions chargées de l'application des lois reste insuffisante, et le soutien psychosocial aux victimes est inadapté. Le Réseau de protection des femmes a signalé que, le 16 décembre 2017, deux filles âgées de 12 et 13 ans et une femme de 22 ans auraient été victimes d'un viol collectif commis par huit hommes armés à Kargo, à 10 kilomètres à l'est de Nertiti. Les faits ont été signalés à la police soudanaise et un suspect a été arrêté et attend d'être jugé. Le 25 décembre, quatre hommes armés en civil ont tenté de violer trois déplacées dans la zone de Balda, à environ 7 kilomètres au nord-est du camp de déplacés d'Hamidiya, à Zalingei. Le 26 décembre, quatre femmes ont été violemment battues par trois miliciens armés à Dankoj, à 40 kilomètres au nord-est de Zalingei.

13. La période considérée a connu une baisse générale des activités criminelles. Toutefois, la saison des récoltes se poursuivant, la destruction de cultures et des violences connexes ont persisté dans certaines régions. Les personnes déplacées ont été la cible de 68 épisodes criminels, qui ont fait cinq victimes. D'autres civils ont été victimes de 92 crimes, qui ont coûté la vie à 17 personnes : 14 meurtres, 9 vols à main armée, 2 tentatives de vol, 26 agressions ou actes de harcèlement, 4 vols avec effraction, 2 pillages, 3 enlèvements, 15 fusillades, 1 attaque ou embuscade, 1 incendie volontaire, 13 vols de bétail et 2 autres crimes. Au cours de la période précédente, les déplacés et les autres civils avaient été victimes respectivement de 123 et 208 crimes, qui avaient causé la mort de 8 déplacés et de 42 autres civils.

14. Les tensions ont augmenté dans deux camps de déplacés au Darfour central, à savoir les camps de Hassahissa et de Hamidiya, près de Zalingei. À la suite d'une querelle entre des déplacés four et des membres de la communauté d'accueil des Beni Halba en décembre 2017, les déplacés ont interdit l'accès du marché de Hassahissa à tous les Beni Halba. Le 20 janvier, de violents affrontements ont éclaté entre les deux groupes, causant la mort de quatre déplacés et d'un Beni Halba, et faisant 38 blessés. Le 22 janvier, deux personnes déplacées du camp de Hamidiya ont été agressées par un groupe d'hommes alors qu'elles menaient des activités de subsistance à l'extérieur du camp ; par ailleurs, le 31 janvier, un accrochage a eu lieu entre des déplacés du camp de Hamidiya et des Beni Halba qui les empêchaient de ramasser du bois dans la zone de Boronka (à 10 kilomètres du camp). La police soudanaise a créé une zone

tampon dans le camp de Hassahissa, arrêté trois suspects, et travaille avec les chefs des communautés à la mise en place d'une initiative de réconciliation.

15. Des éléments criminels associés à l'Armée de libération du Soudan-Paix et développement (ALS-PD) ont continué de harceler les personnes déplacées à Sortoni, tout en provoquant des affrontements avec les tribus nomades des environs. Après que l'ALS-PD a volé 14 têtes de bétail à des nomades, le 6 janvier, la tension est montée entre ces derniers et les déplacés du site de rassemblement de Sortoni, où l'ALS-PD avait trouvé refuge. Les forces de sécurité gouvernementales sont intervenues le 23 janvier pour arrêter les responsables et procéder à une collecte d'armes dans le camp, opération qui s'est déroulée sans accroc. Le 30 janvier, des représentants du gouvernement de la localité de Kass (Darfour méridional) ont informé les habitants du village de Singita (à 19 kilomètres au sud de la base d'opérations de la MINUAD) que le Gouvernement avait décidé de répartir une partie des terres agricoles entre les villageois et de nouveaux colons, à savoir des nomades des environs. Selon certaines informations, les villageois auraient été priés d'évacuer leurs champs au plus tard le 6 février, sous peine d'être expulsés le moment venu. Les villageois ont décidé de ne pas renoncer à leurs terres et nommé un comité chargé d'examiner la question avec le commissaire de la localité de Kass.

III. Situation politique

16. Le 31 décembre, l'Assemblée nationale du Soudan a adopté le budget pour 2018, pourtant critiqué par beaucoup de membres du grand public, des experts financiers et des chefs de l'opposition. Certains membres de l'Assemblée ont voté contre le projet de budget ou boycotté le vote, au motif que le budget négligerait les secteurs de production et les services de base tels que l'agriculture, l'éducation et la santé, en allouant seulement 3,65 % des fonds à l'éducation et 2,7 % au secteur de la santé, tandis que l'appareil de défense et de sécurité recevrait 16,37 % du budget total.

17. La dépréciation de la livre soudanaise par rapport au dollar des États-Unis et la hausse correspondante du cours des produits de base ont commencé à avoir des répercussions négatives sur la vie de la population soudanaise, ce qui a entraîné des manifestations dans plusieurs États du pays. Le 7 janvier, des étudiants sont descendus dans la rue à Geneina (Darfour occidental) et ont causé des dégâts à un certain nombre d'installations, notamment au siège du Parti du congrès national, au pouvoir. La police soudanaise et la Force d'appui rapide ont ensuite dispersé la manifestation, au cours de laquelle un lycéen a été tué et cinq personnes blessées, dont un agent de police. Les 16 et 17 janvier, d'autres manifestations ont été organisées à Khartoum et, le 31 janvier, des mouvements du même ordre ont eu lieu à Khartoum et dans d'autres villes, notamment Zalingei (Darfour central).

18. Le 5 janvier, dans les États de Khartoum et Gazira (centre du Soudan), des manifestations contre la hausse récente du cours des produits de base ont entraîné de la part des autorités soudanaises une campagne d'arrestations et d'interdictions de publication. Certains partis politiques d'opposition ont apporté leur soutien aux manifestations, engageant la population à descendre dans la rue. En outre, le 7 janvier, le Service national de renseignement et de sécurité a cessé la publication de six journaux, vraisemblablement en réaction à des reportages sur la hausse des prix et la cherté de la vie. Le parti Réforme maintenant, dirigé par Ghazi Salaheddine, a critiqué le Service national de renseignement et de sécurité pour ces mesures restreignant les libertés fondamentales et la liberté de la presse.

19. Le 24 janvier, le Président du Soudan, Omar Hassan el-Béchar a constitué cinq conseils présidentiels, à savoir le Conseil des affaires de la présidence, le Conseil national de la macroéconomie, le Conseil national de l'information, le Conseil

national de la politique étrangère et le Conseil de l'unité et de la paix, et les a chargés de superviser la mise en œuvre des recommandations issues du dialogue national. Le 28 janvier, le parti Réforme maintenant a publié une déclaration dénonçant cette décision, affirmant qu'elle était contraire à l'esprit du dialogue national et risquait d'affaiblir le cabinet et de fragiliser la Constitution. Le Parti du congrès populaire a exprimé des vues analogues. D'autres partis d'opposition sont préoccupés par le fait que cette décision aura pour effet de conférer au Président des pouvoirs exécutifs et législatifs trop étendus.

20. Au niveau régional, l'amélioration des relations du Soudan avec ses voisins se traduit par une diminution de l'appui aux mouvements armés du Darfour. Le 5 janvier, toutefois, arguant de préoccupations de sécurité concernant la traite des êtres humains, le trafic de stupéfiants et la collecte d'armes, le Gouvernement soudanais a fermé sa frontière avec l'Érythrée et, le même jour, le Soudan a rappelé son ambassadeur en Égypte pour des consultations. Le 28 janvier, en marge du Sommet de l'Union africaine, les Présidents de l'Égypte et du Soudan ont décidé de former un comité ministériel pour traiter toutes les questions bilatérales et surmonter tous les obstacles, à la suite des récentes tensions entre les deux pays. Parallèlement, les dirigeants de l'Égypte, de l'Éthiopie et du Soudan se sont réunis le 29 janvier afin de tenter de sortir de l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations sur la construction par l'Éthiopie du barrage de la Grande Renaissance sur le Nil. Le Mécanisme conjoint pour les questions politiques et la sécurité des Gouvernements soudanais et sud-soudanais a convoqué une session extraordinaire le 4 février dans le but d'adopter des mesures relatives au redéploiement de forces en dehors de la zone frontalière démilitarisée et sécurisée, au lancement de la première phase des couloirs frontaliers et au début des opérations du Comité technique spécial des frontières.

IV. Situation humanitaire

21. La période considérée a été marquée par de nouveaux déplacements de familles originaires de l'est du Jebel Marra, et par le retour d'un certain nombre de réfugiés revenant de République centrafricaine. Le 2 janvier, quelque 129 familles de la localité de Jebel Marra-Est sont arrivées au camp de déplacés d'Otach, près de Nyala (Darfour méridional), fuyant les conflits internes entre les factions Gadora et Zanoon de l'ALS-AW, qui auraient éclaté en novembre concernant la question de savoir quelle faction devait avoir la haute main sur les points de contrôle et sur la collecte des taxes dues par les agriculteurs vendant leurs produits à Deribat, Kidingeer et Kara. À la fin de décembre 2017, près de 1 500 personnes réfugiées depuis 10 ans en République centrafricaine étaient de retour à Dafag, dans la localité d'El Radom (Darfour méridional), avec l'aide du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Leurs besoins les plus pressants tiennent notamment à la fourniture de services de base dans les secteurs de la santé, de l'assainissement, de l'hygiène et de l'éducation et à l'enlèvement des munitions non explosées.

22. La population de la région du Jebel Marra est restée la plus vulnérable sur le plan de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance, suivie par les rapatriés d'Oum Doukhoun (Darfour central). Néanmoins, l'amélioration de l'accès au Jebel Marra ces derniers mois a permis aux partenaires humanitaires de recenser les besoins essentiels, dont l'accès à l'eau potable et à l'assainissement, et de constater des lacunes majeures en matière d'éducation et de protection. En ce qui concerne l'épidémie de diarrhée aqueuse aiguë, le Ministère fédéral de la santé a fait savoir qu'au 30 décembre, la maladie avait été éradiquée dans les cinq États du Darfour. Il n'a pas été signalé de cas ni de décès dû à cette maladie au Darfour pendant la période à l'examen, alors qu'on avait recensé 79 cas et deux morts au cours de la période précédente.

23. S'agissant de la sécurité alimentaire, le Système d'alerte rapide aux risques de famine a fait état d'activités saisonnières très faibles dans les zones pastorales et agricoles du Darfour septentrional, ce qui pourrait entraîner des besoins accrus en termes d'aide alimentaire et de moyens de subsistance fondés sur l'agriculture et l'élevage jusqu'à la mi-2018. L'accès restreint à la terre, le peu d'emplois disponibles dans le secteur agricole et le bas niveau des stocks, autant de circonstances dues à l'insécurité qui prévaut dans certaines parties du Jebel Marra, continuent de limiter la capacité de production des ménages. La hausse récente du cours des produits de base, comme le blé, a eu un effet néfaste sur la sécurité alimentaire, en particulier pour les populations vulnérables.

V. Conditions des opérations

Attaques et menaces d'attaques visant le personnel de la MINUAD et des Nations Unies et les humanitaires

24. En tout, 26 agressions ont visé le personnel des Nations Unies et des humanitaires, contre 25 pendant la période précédente, dont les suivants : des coups de feu tirés par une personne non identifiée à un mirador du camp géant de Nyala (Darfour méridional) le 27 décembre, sans qu'aucun blessé n'ait été signalé ; un cas de vol qualifié et 15 cas d'intrusion, d'effraction, de vol ou de tentative de vol dans les locaux de l'Opération, principalement à Nyala.

Détention de membres du personnel

25. Le 21 décembre, le Service national de renseignement et de sécurité a arrêté un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national, à l'aéroport de Geneina (Darfour occidental), et l'a placé en détention. Il l'a relâché le jour même sans retenir de charge à son encontre ni justifier son arrestation. Le 2 janvier, au marché de Zalingei (Darfour central), des policiers soudanais ont attaqué et arrêté un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national, en arguant d'une infraction au code de la route dont un membre de sa famille se serait rendu coupable. Il a été relâché le jour même après avoir été brièvement hospitalisé. Le 8 janvier, à Geneina (Darfour occidental), le Service national de renseignement et de sécurité a arrêté un membre du personnel de la MINUAD recruté sur le plan national et l'a placé en détention en raison de sa participation supposée à une manifestation violente contre le Gouvernement. Il l'a libéré le jour même, sans qu'aucune charge ne soit retenue à son encontre.

Restrictions de circulation

26. L'accès humanitaire a continué de s'améliorer partout au Darfour. Toutefois, deux cas de restriction de la circulation au Darfour septentrional et au Darfour méridional ont été rapportés pendant la période à l'examen. Au Darfour occidental, il a été signalé que le Service national de renseignement et de sécurité avait davantage perturbé les activités des organisations non gouvernementales humanitaires, notamment en retardant la délivrance des autorisations d'évaluation et le traitement des notifications de voyage, en compliquant l'achat de carburant et en s'immisçant dans les appels d'offre. Les humanitaires ont continué de demander à pouvoir accéder à des sites du Jebel Marra, par exemple Boldong, Kutrum et Kwila, auxquels l'Organisation des Nations Unies et ses partenaires n'avaient toujours pas accès, tandis que les Services aériens d'aide humanitaire des Nations Unies continuent d'assurer des vols vers Golo et Rockero.

27. Aucune autorisation de vol n'a été refusée à la MINUAD. Cependant, les autorités n'ont autorisé l'Opération à utiliser ses quatre hélicoptères militaires

polyvalents Mi-17 au Darfour qu'une fois l'imagerie de thermovision frontale tactique et les mitrailleuses retirées des appareils, lesquels ne sont donc que partiellement opérationnels et permettent d'assurer des tâches logistiques de routine.

Visas et dédouanement

28. Les autorités ont délivré 390 visas au personnel de la MINUAD, soit 68 % des visas demandés pour la période à l'examen, qui se répartissent comme suit : 12 à des civils, 53 à des militaires, 120 à des policiers, 100 à des visiteurs officiels, 98 à des sous-traitants, 1 à un consultant et 6 à des personnes à charge. Il reste au total 73 demandes en cours de traitement et 188 qui n'ont pas été traitées dans le délai réglementaire de 15 jours, certaines en instance depuis avril 2016. C'est notamment le cas des demandes déposées pour 95 sous-traitants, 24 policiers, 28 civils, 27 militaires, 11 Volontaires des Nations Unies, 2 visiteurs officiels et 1 consultant. En ce qui concerne la Section des droits de l'homme, 17 demandes sont en instance, d'où un taux de vacance de postes de 32 %, alors que ce même taux pour l'ensemble du personnel civil de l'Opération recruté sur le plan international a diminué, passant de 17 à 6 %, dont 3 points sont le fait de demandes en instance. Cette diminution s'explique par la suppression de postes, conformément au budget pour l'exercice 2017/18, approuvé le 23 décembre 2017.

29. À Port Soudan, les autorités soudanaises ont dédouané progressivement des conteneurs de rations alimentaires. Bien que les opérations de dédouanement aient progressé par ailleurs, 36 cargaisons de matériel appartenant aux contingents ou à l'ONU (contre 55 pendant la période précédente) sont toujours en attente, dont deux depuis 2015. La MINUAD a continué de tenir des réunions techniques mensuelles avec des représentants du Gouvernement afin de régler les différentes questions en suspens, y compris celles des visas et des dédouanements. Les autorités ont informé l'Opération que les renseignements sur les nouvelles modalités remplaçant le certificat d'exemption fiscale lui seraient communiqués au plus tard en février 2018.

VI. Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs stratégiques de l'Opération

Protection des civils

30. Entre le 16 décembre 2017 et le 31 janvier 2018, les équipes intégrées de protection de la MINUAD ont assuré un total de 89 missions au Darfour septentrional, occidental, méridional et central. Au Darfour septentrional, elles ont fait 65 visites dans divers sites à Korma, Oum Barou, Saraf Omra et Kabkabiya, où les conditions de sécurité étaient dans l'ensemble calmes en raison notamment de la campagne de désarmement menée par les autorités. À Korma et Oum Barou, des déplacés se sont plaints que des nomades les avaient empêchés de ramasser du fourrage et du bois de chauffe et avaient occupé certains de leurs villages. Des habitants d'Abou Leha, d'Ouadi Mousbat, de Shegeg Karo, de Fourawiya et de Jourajim, villages situés de 35 à 68 kilomètres d'Oum Barou, ont dénoncé l'usage fait de la force pendant la campagne de collecte d'armes en cours. Au Darfour occidental, les équipes se sont rendues dans 15 sites, à savoir les camps de déplacés d'Ardamata, de Dorti et de Houjaj et les villages d'Adar, d'Anjimi, d'Atiya, de Kerenek, d'Abusuruj, de Kourti, de Conjoltory, de Nourei, de Khor Sayal, d'Helite Ardeib, de Jokhana et de Faganta. Le niveau de risque en matière de sécurité n'y était que peu élevé.

31. À la suite de la mise en cause d'éléments de l'ALS-PD dans des cas de vol de bétail et de harcèlement de déplacés sur le site de rassemblement de Sortoni, la MINUAD s'est réunie le 11 janvier avec les Forces de l'Alliance soudanaise, des

déplacés, les chefs des nomades et un représentant de l'ALS-PD. Les parties ont conclu que l'ALS-PD était responsable des vols. Le jour suivant, l'ALS-PD a restitué 11 des 14 têtes de bétail manquantes. L'agent des Forces de l'Alliance soudanaise a assuré que les effectifs de l'ALS-PD seraient bientôt évacués de Sortoni, pour éviter les tensions entre les nomades et les déplacés.

32. La composante militaire de la MINUAD a effectué en tout 12 387 patrouilles, dont 5 505 patrouilles de protection de civils (3 760 patrouilles de proximité, 323 patrouilles de longue distance et 1 422 patrouilles nocturnes) et 6 764 patrouilles de protection du personnel et du matériel de l'Opération (5 914 patrouilles de routine et 850 escortes de convois logistiques et administratifs). Au total, elle a fait 2 539 visites dans des villages, 2 255 visites dans des camps de déplacés et 428 patrouilles à l'appui des activités liées au ramassage de bois de chauffe et à l'agriculture. La composante policière de la MINUAD a effectué 1 823 patrouilles, dont 779 destinées à établir la confiance dans les camps de déplacés, 230 liées au bois de chauffe et au fourrage, 73 sur les marchés, 416 dans les villages, 273 dans des localités, 20 dans des zones de retour et 41 le long d'itinéraires commerciaux, afin de répondre aux besoins de sécurité des déplacés, en particulier des femmes et des enfants ayant des activités de subsistance à l'extérieur de leur camp. En outre, 308 patrouilles conjointes ont été effectuées avec 958 volontaires de la police de proximité dans le cadre d'initiatives de prévention de la criminalité. Elles ont été utiles pour surveiller les conditions de sécurité et ont permis de mettre en place un climat sûr et protecteur dans les camps de déplacés. Les membres du personnel en tenue de l'Opération (militaires et policiers) ont escorté 223 convois de partenaires humanitaires.

33. La MINUAD a continué de collaborer avec la justice et les institutions chargées des droits de l'homme en vue de renforcer leurs capacités, notamment en matière de règlement des conflits communautaires. De concert avec le pouvoir judiciaire soudanais, elle a élaboré un manuel sur les procédures civiles et pénales et la médiation des différends qui offre des orientations juridiques aux juges des tribunaux ruraux pour ce qui est de gérer les différends, notamment en matière foncière. Le manuel a été publié le 17 janvier, à l'issue de deux années de coopération avec la justice aux fins du renforcement des capacités des tribunaux ruraux. Le 24 décembre, la MINUAD, en collaboration avec le bureau du Procureur et le bureau du Wali du Darfour septentrional, a obtenu que 18 mineurs détenus en application de la loi d'état d'urgence soient relâchés. Elle a en outre consulté les organismes de protection de l'enfance compétents au sujet de l'aide psychosociale et des services à leur offrir. À la suite de l'intervention de l'Opération, trois mineurs, qui avaient été condamnés à mort et étaient incarcérés dans la prison centrale de Nyala avec d'autres détenus, ont été transférés à la prison pour mineurs de Challa.

34. Le Tribunal pénal spécial sur les événements du Darfour, sis à El-Fasher, a condamné à 13 ans de réclusion deux membres de la tribu Rizeigat accusés d'avoir tué huit personnes déplacées et d'en avoir blessé sept dans une attaque perpétrée en mai 2016 près du site de rassemblement de Sortoni. Dans cette affaire, qui établit un précédent, le bureau du Procureur spécial chargé des crimes commis au Darfour a mené à bien les poursuites contre les auteurs, malgré les pressions exercées par des milices tribales. La MINUAD a suivi le procès du début à la fin. Par ailleurs, le 18 décembre, un individu de 27 ans, soupçonné d'avoir violé une fille de 13 ans, a été condamné à mort à Nyala. L'Opération suit également le procès, tenu par le tribunal pour enfants d'El-Fasher, d'un membre du personnel recruté sur le plan national accusé d'avoir violé une fille de 13 ans.

35. Afin d'améliorer les conditions de sécurité, huit réunions de coordination ont été tenues avec la police soudanaise, les policiers de la MINUAD, les organisations

non gouvernementales nationales et internationales, et les représentants des déplacés et des cinq États du Darfour. Cinq comités de sécurité locaux ont été créés dans les villages de Sharib, d'Adda et de Majmir, à Geneina (Darfour occidental), dans le village de Kalma, à Nyala (Darfour méridional) et dans le village de Tabaldi (Darfour oriental). Ces réunions ont été l'occasion d'encourager la population à soutenir la mise en œuvre des initiatives de police de proximité et d'améliorer la sûreté et la sécurité des camps de déplacés. Du 26 décembre au 1^{er} janvier, sept formations, notamment sur les gestes de premier secours, la police de proximité et les enquêtes pénales, ont été dispensées à 165 policiers (hommes) soudanais au centre d'instruction de Nyala (Darfour méridional), sur le site de Koutoum (Darfour septentrional) et au quartier général de la police soudanaise à Geneina (Darfour occidental). Au total, dix formations sur la police de proximité, les droits de l'homme et la violence sexuelle et sexiste, et en informatique, ont par ailleurs été dispensées à 179 déplacés (92 hommes et 87 femmes), à Chérif et à Otach (Darfour méridional), à Oum Barou (Darfour septentrional) et sur le site de Masteri (Darfour occidental). Dans ce cadre, on s'est attaché à sensibiliser les participants à la communication d'informations à la police soudanaise. La police de la MINUAD a entrepris d'aider celle-ci, à sa demande, à élaborer des directives générales de police.

36. Les 19 et 26 décembre 2017, la MINUAD s'est rendue dans le camp de déplacés de Hamadiya (Darfour central) pour suivre les questions de l'égalité des sexes et de la protection des femmes. Dans le cadre d'une campagne de sensibilisation menée dans tout le Darfour pour mettre fin à la violence sexiste et aux autres formes de violence dont les femmes sont victimes, elle a défendu un réaménagement des politiques et l'adoption de lois faisant la promotion des droits des femmes. En collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour la population et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), elle a prêté main forte aux Ministères des affaires sociales des États pour mener la campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste », qui a réuni plus de 5 000 personnes dans tout le Darfour. Elle a organisé des sessions de formation à l'intention de 146 soldats de la paix, dont 31 femmes, pour renforcer leurs capacités en matière d'égalité des sexes dans le cadre du maintien de la paix.

37. La MINUAD a continué d'aider les institutions chargées du maintien de l'ordre, des droits de l'homme et de la justice transitionnelle à renforcer les moyens qu'elles ont de promouvoir et protéger les droits de l'homme au Darfour. En collaboration avec la Commission nationale des droits de l'homme, elle a organisé deux ateliers, l'un à Nyala (Darfour occidental) le 18 décembre 2017 et l'autre à Daeïn (Darfour oriental) le 27 décembre 2017, qui ont permis d'examiner le plan d'action quinquennal de cette dernière. Dans ce cadre, on s'est concentré sur les éléments fondamentaux du plan d'action et les ressources indispensables à sa bonne application dans tout le Darfour, en insistant sur la nécessité de fournir des orientations stratégiques à la Commission. Des représentants des conseils législatifs, des membres de l'ordre des avocats du Darfour méridional, des magistrats et des représentants de groupes de la société civile et de l'administration autochtone ont participé aux deux ateliers.

38. Les engins explosifs ont continué de constituer une menace et quatre accidents ayant fait au total neuf blessés ont été rapportés. Au Darfour septentrional, méridional, occidental et central, la MINUAD a déployé des équipes de déminage, qui ont évalué l'ensemble des risques explosifs et conduit des opérations d'élimination dans 64 villages, assainissant ainsi 55 zones dangereuses en détruisant 2 558 engins non explosés et 44 468 cartouches de munitions obsolètes. Elle a organisé des séances de sensibilisation aux risques qui ont été suivies par 49 733 personnes (10 756 hommes, 5 676 femmes, 18 995 garçons et 14 303 filles). Les activités de ce type ont contribué à l'amélioration des conditions de sécurité dans

lesquelles les activités de subsistance les patrouilles de l'Opération et l'acheminement de l'aide humanitaire ont été réalisés.

39. La MINUAD a enlevé les restes explosifs de guerre d'un site de stockage de munitions appartenant à l'administration à Matara (Nyala), où une explosion avait eu lieu, et sensibilisé le personnel aux risques qu'ils représentaient. En outre, elle a prêté un appui technique et logistique en conseillant la police soudanaise pour la destruction des armes collectées pendant la campagne en cours et mis à disposition 50 conteneurs permettant un stockage en toute sécurité.

40. En collaboration avec la Commission de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Soudan et l'équipe de pays des Nations Unies, la MINUAD a fourni un appui logistique pour le montage du camp de démobilisation dans la base des Forces d'appui rapide de Dar el-Arqam (El-Fasher). Entre le 26 décembre et le 10 janvier, sur les 500 ex-combattants que les signataires du Document de Doha pour la paix au Darfour, étaient convenus de démobiliser, 494 l'ont été (85 femmes et 409 hommes), y compris des membres de factions dissidentes en 2017. Les informations les concernant ayant été enregistrées, ils ont tous été inscrits au programme de réintégration et reçu à ce titre une aide financière (1 500 livres soudanaises) de la MINUAD et alimentaire (trois sacs de sorgho) du Programme alimentaire mondial.

41. Pendant la période à l'examen, la MINUAD a dispensé des formations à 611 membres du personnel (544 hommes et 67 femmes), dont 388 militaires, 4 civils et 219 membres de la police civile, sur les thèmes suivants : les résolutions du Conseil de sécurité relatives au sort des enfants en temps de conflit armé et les instruments nationaux et internationaux pertinents pour la protection de l'enfance ; les conséquences des conflits armés sur les enfants ; le travail et la traite des enfants et les principes énoncés dans la Convention relative aux droits de l'enfant et les types de droits qui y sont consacrés. Elle a également organisé dix séances de formation et de sensibilisation aux conséquences des conflits armés sur les enfants et à la justice pour mineurs à l'intention de 1 122 personnes (544 femmes et 548 hommes), dont 1 048 déplacés, des responsables locaux, 6 membres des Forces de l'Alliance soudanaise, 28 policiers soudanais et 40 responsables pénitentiaires.

Appui prêté au processus de paix au Darfour et à l'application du Document de Doha pour la paix au Darfour

42. Le processus de paix au Darfour est toujours au point mort et aucun progrès n'a été accompli pendant la période à l'examen. Dans le même temps, l'Opération dialogue avec les autorités étatiques pour que soient appliquées les dispositions du Document de Doha qui ne l'ont pas encore été. Le 19 décembre 2017 et le 18 janvier 2018, elle s'est entretenue avec un juge de la Haute Cour du Darfour oriental pour faire le point sur les préoccupations dont avaient fait part les déplacés du camp de Naïm au sujet de l'occupation et l'appropriation illicites de leurs terres. Elle a été informée que la politique relative au droit à la restitution des terres, adoptée par le conseil législatif de l'État en juin 2017, serait appliquée en 2018. Cette politique vise à régler les problèmes fonciers et à fournir une aide juridique aux propriétaires originels, notamment en leur donnant la possibilité de faire valoir et reconnaître formellement leurs droits de propriété foncière auprès des tribunaux. Sa bonne application réglerait l'une des causes profondes du conflit au Darfour. L'Opération a été sollicitée pour faire connaître les dispositions de ce texte aux populations déplacées.

43. En outre, l'Opération a été informée que la Commission du relèvement et de la réinstallation du Darfour occidental déterminait les zones propices au retour définitif des déplacés et que, dans ce contexte, 20 projets de développement, dont la

construction de centres de santé, d'écoles et de commissariats, devaient être réalisés dans huit localités de l'État.

Médiation aux fins de la lutte contre les violences intercommunautaires

44. La MINUAD a poursuivi ses activités de médiation à l'échelle des communautés. Le 19 décembre 2017, elle a mené une campagne de sensibilisation à Abou Karinka (Darfour oriental), l'objectif étant de consolider la mise en œuvre d'un accord signé par les Barti et les Maaliya en avril 2017 à la suite d'un violent conflit déclenché par la destruction d'une ferme dans la zone de Nair (41 kilomètres à l'est d'Abou Karinka). Aucun fait de violence ne s'est produit entre les deux communautés depuis la signature de l'accord et les familles déplacées originaires de Nair sont retournées dans leurs villages. Les porte-parole des jeunes Maaliya et Barti ont demandé à l'Opération de creuser des trous de sonde et de remettre en état ceux qui existaient déjà et de construire des centres médicaux et culturels.

45. À l'appui des efforts déployés pour combattre et prévenir les violences entre fermiers et bergers nomades pendant la saison des récoltes, la MINUAD a organisé des forums de dialogue et de consultation au Darfour oriental, central, occidental et septentrional. Des forums ont ainsi eu lieu le 18 décembre au Darfour occidental, dans la zone de Majmari (46 kilomètres à l'ouest de Morni) et dans le village d'Anjimi (29 kilomètres au nord-est de Masteri), où des déplacés rentraient chez eux ; les 19 et 20 décembre, au Darfour oriental, à Yassin (75 kilomètres à l'ouest de Daeïn) et à Mouhajiriya (84 kilomètres au nord-ouest de Daeïn) ; le 19 décembre, au Darfour central, dans le village de Deleliba (19 kilomètres au nord-est de Geneina). Y ont participé 243 personnes (dont 75 femmes), parmi lesquelles des fermiers, des bergers, des représentants de l'administration autochtone, des rapatriés, des jeunes, des femmes et des déplacés. Elles ont notamment recommandé que la campagne de collecte d'armes se poursuive, que des itinéraires migratoires soient tracés, que les moyens dont l'administration autochtone dispose pour régler les différends et faire respecter les règles applicables aux migrations et au secteur agricole soient renforcés et que des services de base soient mis en place. Les chefs de communauté ont fait savoir que le forum que l'Opération avait organisé à Nouri (Darfour occidental) en décembre 2017 pour les fermiers et les bergers nomades avait permis à 140 familles de regagner leur village. La MINUAD a organisé le 31 janvier, dans la zone de rapatriement de Foufou (15 kilomètres au sud de Morni), un forum de coexistence pacifique et le 1^{er} février, dans le village de Birka (40 kilomètres à l'ouest de la localité d'El-Fasher), un forum de promotion de la paix, auxquels quelque 1 100 personnes ont participé.

VII. État d'avancement de l'application des recommandations issues du rapport sur l'examen stratégique (S/2017/437)

Mise en œuvre de la première phase et préparatifs en vue de la deuxième phase

46. Conformément à la résolution 2363 (2017) du Conseil de sécurité, la première phase de la restructuration de la MINUAD est désormais achevée. L'Opération a adopté le 7 décembre 2017 le concept des opérations du Groupement tactique du Jebel Marra, dont le directeur civil a été nommé le 13 décembre et les opérations militaires ont commencé le 31 janvier. Elle a fini de sélectionner le personnel civil à déployer dans le Groupement, et le déploiement est en cours. La composante militaire entreprend déjà des tâches dans les zones du Darfour central relevant du Groupement. En outre, le 21 janvier, un détachement précurseur de Chinese Engineering Company est arrivé à Zalingei pour appuyer les travaux d'infrastructure en lien avec le Groupement, dont la réfection de la route entre Nertiti et Golo. Le 29 janvier, la

MINUAD a signé avec le Gouvernement soudanais un mémorandum d'accord concernant l'ouverture à Golo (Darfour central) d'une base opérationnelle temporaire, dont le terrain lui a officiellement été cédé.

47. Le 31 janvier, la deuxième phase de la restructuration a commencé. Pendant cette phase, la MINUAD se séparera de trois autres bataillons d'infanterie, à mesure qu'ils remettront les sites d'équipe aux unités de police constituées. Ainsi, les bataillons d'infanterie du Sénégal et du Rwanda devraient être rapatriés en février 2018, et le départ de celui de l'Éthiopie a été repoussé à la fin de juin 2018, en raison des préoccupations que suscitent les conditions de sécurité dans le camp de déplacés de Kalma (Darfour méridional). Conformément à l'évaluation de la première phase de restructuration de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour menée par le Président de la Commission de l'Union africaine et le Secrétaire général (S/2018/12) et à la déclaration du Président du Conseil de sécurité en date du 31 janvier 2018 (S/PRST/2018/4), le troisième bataillon cessera ses opérations le 1^{er} juin et sera rapatrié le 30 juin au plus tard. La deuxième phase comprend également la fermeture de trois états-majors de secteur (secteurs est, nord et ouest), la Force en ayant alors encore deux : celui du Groupement tactique du Jebel Marra, établi à Zalingei, et celui de la force d'assistance à la sécurité de l'État, à Nyala. Seront également rapatriés 100 officiers d'état-major et observateurs militaires. La composante Police interviendra à partir de trois secteurs (central, nord et sud), comme suite à la fusion des secteurs est et sud et celle des secteurs ouest et central d'ici à la mi-février, et déploiera à Golo 22 agents qui appuieront les activités de la nouvelle base opérationnelle temporaire.

Examen des besoins en personnel civil

48. En se fondant sur l'examen des besoins en personnel et des décisions budgétaires prises par les organes délibérants, notamment dans la révision du budget pour l'exercice 2017/18, on a adopté une réduction nette en deux temps de 563 postes, soit 584 suppressions, 21 créations et la transformation de 26 postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national. Cette réduction s'est traduite par la suppression de 405 postes avant le 31 décembre 2017 et se poursuivra par celle de 158 autres d'ici au 30 juin 2018. L'équipe chargée de l'examen des besoins en personnel civil a proposé de supprimer 302 postes de plus en 2018-2019, effectif qui, en concertation avec l'Opération, a été rapporté à 293.

Stratégie de collecte de fonds commune à la MINUAD et à l'équipe de pays des Nations Unies aux fins de la pérennisation de la paix au Darfour

49. La MINUAD et l'équipe de pays des Nations Unies finissent actuellement d'élaborer une stratégie commune de financement dans un objectif de pérennisation de la paix au Darfour. Cette stratégie est axée sur la participation politique des entités des Nations Unies, y compris des organismes d'aide multilatéraux, régionaux et bilatéraux et des États Membres, et vise à appuyer le succès de la transition de la phase de maintien de la paix à celle de la consolidation et à réduire les risques de reprise des conflits. Les débats se fondent sur les enseignements tirés de l'expérience et portent à la fois sur le financement des programmes dans les budgets des opérations de maintien de la paix en tant que mesure de transition pendant la réduction des effectifs et sur les contributions volontaires.

VIII. Observations

50. Je trouve encourageant que les conditions de sécurité s'améliorent et que la campagne de collecte d'armes contribue à la sécurité de tous les Darfouriens et à

l'établissement d'un climat permettant de répondre aux préoccupations des déplacés et de trouver des solutions durables à leurs problèmes. En ce sens, je demande au Gouvernement de s'assurer que cette campagne ne laisse personne de côté et soit en tous points conforme aux droits que la loi garantit aux citoyens, notamment les droits fondamentaux.

51. Toutefois, il est regrettable que la recherche d'une solution politique générale au conflit au Darfour n'ait pas enregistré de progrès concret. Le Document de Doha pour la paix au Darfour constitue un cadre viable pour le processus de paix au Darfour et je demande aux groupes rebelles de jouer un rôle moteur et de faire preuve de courage en participant à sa mise en œuvre, dans l'intérêt des Darfouriens. À cet égard, je salue les efforts que le Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine déploie sans relâche, avec l'appui du Représentant spécial conjoint UA-ONU pour le Darfour, pour amener les parties à la table des négociations.

52. Tout en saluant l'amélioration des conditions de sécurité, je m'inquiète de ce que, dans l'ensemble, trop peu de mesures aient été prises pour s'attaquer aux causes profondes du conflit et aux conséquences qu'elles impliquent. La population civile, dont les personnes déplacées au Darfour, n'est pas encore en mesure de tirer parti des conditions politiques et statutaires prévues par le Document de Doha pour la paix au Darfour, en particulier ses dispositions relatives à la gestion des terres et des autres ressources. Il est essentiel qu'elle participe à la mise en œuvre de ces dispositions pour que la paix soit durable au Darfour.

53. Je félicite la MINUAD d'avoir achevé la première phase de sa restructuration dans les temps. Elle est maintenant engagée dans la deuxième phase, et je remercie les autorités soudanaises de leur coopération et leur aide dans ce processus complexe et ne doute pas qu'elles continueront de concourir à l'exécution du mandat de l'Opération.

54. Enfin, je tiens à remercier le Représentant spécial conjoint, Jeremiah Nyamane Kingsley Mamabolo, et l'ensemble du personnel de la MINUAD, de l'équipe de pays des Nations Unies et les humanitaires, qui continuent d'œuvrer sans relâche pour que les conditions de vie du peuple darfourien s'améliorent. Je tiens à saluer mon Envoyé spécial pour le Soudan et le Soudan du Sud, Nicholas Haysom, et les anciens Présidents sud-africain, Thabo Mvuyelwa Mbeki, et nigérian, Abdulsalami Abubakar, tous deux membres du Groupe de mise en œuvre de haut niveau de l'Union africaine, pour leur engagement inébranlable en faveur d'une paix et d'une stabilité durables au Soudan.

